Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260216-B_DEL_2026_003-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 janvier 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 10 10

L'an deux mille vingt six, le trente janvier, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
JOUCAN Isabelle, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, LAVASTRE Isabelle, GORIAUX Pascal, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, RICHARD Jacques, MOREL Gérard

Secrétaire de séance : Monsieur BOUGEOT Frédéric

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260216-B_DEL_2026_003-DE

N° B_DEL_2026_003

Objet **Eau-Assainissement**

STEP Melesse - Marché WANGNER - Modification n°3 pour travaux complémentaires

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

La Commune de Melesse dispose aujourd'hui d'une station d'épuration (STEP) mise en service en 2000, de capacité nominale égale à 5 000 EH. En raison du développement de la commune, face aux problèmes de dépassement de la charge organique, une étude menée a conclu à la nécessité de procéder à l'extension de la station d'épuration actuelle et de porter sa capacité de traitement à 10 600 EH.

Un dossier « Loi sur L'Eau » a été déposé par SOGETI en 2023. L'Arrêté Préfectoral validant l'extension de la station d'épuration à 10 600 EH a été délivré le 11 décembre 2024 par la DDTM. La collectivité a été mise en demeure par la DDTM de mettre en service la nouvelle station au plus tard le 10 décembre 2027.

Dans ce contexte, la commune de Melesse, assistée de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné qui a récupéré la compétence assainissement au 1er Janvier 2026, a confié à SOGETI Ingénierie la réalisation du dossier de consultation des entreprises et le suivi de l'ensemble des travaux.

Le groupement ayant remporté le marché est composé des entreprises WANGNER (mandataire) et VAUBAN TP(co-traitant). Le marché a été attribué le 7 novembre 2024 pour un montant de 3 682 511.40 € HT.

La nouvelle filière sera de type boues activées et devra répondre aux normes de rejet fixées par l'arrêté du 11 décembre 2024 fixé par la DDTM. La filière traitement des boues sera composée d'une centrifugeuse. Les boues déshydratées seront envoyées en compostage.

Notification du marché : 7 novembre 2024
Démarrage des travaux : 8 novembre 2024
Fin des travaux : Juin 2026

Une première modification au marché a été validée par la commune le 19/11/2025 pour un montant de 29 845.29 € HT, soit une augmentation du marché de 0.81%.

Une deuxième est en cours de rédaction afin d'acter du transfert de compétence assainissement de la commune à la communauté de communes.

La proposition technico-économique de cette troisième modification concerne les éléments suivants :

PN	Intitulé	Montant (€ HT)
PN1	Réfection globale en enrobé à l'interface entre les deux sites (au lieu de la reprise des tranchées uniquement) : 210 m² contre 51 m² initialement (Demande commune)	+ 9 789.38 €
PN2	Automatisation des vannes des surpresseurs (Proposition MOE)	+ 15 055.00 €
PN3	Modification des préleveurs livrés sur site pour passage de monoflacon à multiflacons (Demande communauté de communes)	+ 4 452.43 €
PN4	Remplacement des canalisations PVC existantes autour du Bassin d'Aération existant par des canalisations en INOX (circuit d'alimentation des aérateurs (Demande communauté de communes)	+ 14 890.00 €
PN5	Réalisation des tests d'oxygénation avec eau potable et produit chimique (Proposition WANGNER)	- 4 000.00 €

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260216-B_DEL_2026_003-DE

Total	+ 40 186.81 € HT

Sur la base des données de la maîtrise d'œuvre, le montant de la modification n°3 et son impact sur le marché global est le suivant :

- Montant de la plus-value HT : + 40 186.81 € HT
- Montant marché initial HT : 3 682 511.40 € HT
- Impact de la modification n°3 : + 1.09 %
- Montant global du marché (AV1+AV2+ AV3) HT : 3 752 543.50 € HT
- Montant global (AV1+AV2+ AV3) TTC : 4 503 052.2 € TTC

Le Président propose d'approuver la modification n°3 au marché conclu avec WANGNER pour la construction de la station d'épuration sur le commune de Melesse, pour la réalisation de travaux complémentaires dont le montant est de 40 186,81€HT, soit un montant global de marché après modifications de 4 503 052,20€ TTC.

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R2194-8 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu la liste des contrats et conventions souscrits par les collectivités antérieurement compétentes au titre de leur compétence d'assainissement collectif,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la modification de marché n°3 concernant les travaux de la station d'épuration de Melesse ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé pour un montant total de 40 186,81€HT, soit 48 224,17 €TTC et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 16/02/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Monsieur BOUGEOT Frédéric

Le Président,
Claude Jaouen

